

quantité. Voici un détail qui intéresse le ministre du Revenu national (M. McCann): on pouvait se procurer des cigarettes américaines à 5c. le paquet ou 50c. le carton. C'était une violation directe des règlements de la douane canadienne.

Je n'ai pas l'intention de parler de l'entreprise Canol, vu que le coût en a été entièrement défrayé par le gouvernement des États-Unis. Les députés se rappelleront qu'une commission établie par M. Truman, à Washington, a enquêté sur l'entreprise. Le gaspillage, le vol et le sabotage qui se sont produits au cours de l'exécution de cette entreprise ont été sans pareils. Les autorités se sont fait voler des vapeurs et des chalands. On a pillé du matériel technique fort coûteux, et de nombreux camions automobiles ont disparu ainsi que des déblayeuses, des accessoires et du matériel. Me trouvant à Fort-Norman, j'y ai vu des acres de bâtiments où s'empilaient des pièces de tracteurs valant des millions de dollars. Ces pièces ont été vendues ou liquidées plus tard, mais jamais on ne saura combien de ce matériel a été emporté illégalement.

On me permettra de mentionner un seul autre incident. A Fort-Norman, certains de mes amis ont cherché à acheter un réfrigérateur qui était attaché à une barge. C'était un gros réfrigérateur en bon état. Les cultivateurs croyaient qu'ils pourraient s'en porter acquéreurs, vu que ce serait un bon endroit pour entreposer le bœuf, les laitages et d'autres produits de la ferme. Mais les charnières de la porte avaient été détruites. Afin de replacer la porte, dont les charnières avaient été arrachées et cassées, des soldats avaient utilisé des flèches de bacon Swift Premium qu'ils avaient clouées à la porte en guise de charnières. Sur la grand-route et sur les terrains de l'entreprise Canol, des wagonnées de conserves des plus précieuses, comme des conserves de jambon, ont disparu.

Certains députés jugent peut-être que j'enfreins le Règlement en soulignant ces faits à la Chambre.

Des voix: Pas du tout!

Une voix: Ralliez-vous à l'opposition.

Une autre voix: Continuez.

M. Murray (Cariboo): Je rappellerai à la Chambre que le jeune capitaine de l'armée qui a été condamné à Petawawa, et dont les états de service étaient des plus brillants, a reçu la plus grande partie de son instruction sur la route de l'Alaska. Un grand nombre des militaires de Petawawa qui ont été condamnés au pénitencier étaient dans le même cas. Ils ont travaillé à l'établissement de la route de l'Alaska et nombre d'entre eux

[M. Murray (Cariboo).]

ont été témoins de ces honteux exemples de malhonnêteté qui n'ont pas été enrayés par leurs officiers supérieurs.

J'éprouve une certaine sympathie à l'égard de quelques-uns de ces hommes. Je ne veux pas qu'on excuse la malhonnêteté. La loi a sévi et ils doivent respecter la décision du tribunal, mais il me semble que ces jeunes gens ont été exposés à la tentation alors qu'ils travaillaient sur la grand-route, longtemps avant de venir à Petawawa. Ils y sont probablement allés après les incidents que j'ai mentionnés, mais on ne peut discuter l'affaire de Petawawa sans évoquer celle de la route de l'Alaska.

Je n'accuse les officiers supérieurs d'aucune faute à cet égard mais je suis l'un de ceux qui estiment qu'on ne doit pas se considérer meilleur que les autres. L'honorable représentant de Nanaimo était l'officier général commandant l'armée canadienne dans la région du Pacifique en 1942 et 1943, années que j'ai mentionnées. (*Exclamations*)

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'honorable député entend relater fidèlement les faits. Dans les années dont il parle, la route de l'Alaska ne relevait pas de la région du Pacifique.

Une voix: Que l'honorable député ne s'écarte pas des faits.

M. Murray (Cariboo): L'honorable représentant était l'officier général commandant la région du Pacifique en 1942 et 1943 et il s'agissait bien de la région du Pacifique. Le général W. W. Foster a été nommé officier spécial de liaison. Les choses allaient si mal dans cette région qu'il fallut nommer le général Foster qui fut chargé d'en prendre la direction afin de pouvoir faire rapport immédiatement au cabinet de guerre à Ottawa. Donc, après la première année consacrée aux travaux d'aménagement, l'honorable représentant de Nanaimo n'en assumait plus la responsabilité. De toute façon, je ne le tiens pas responsable et je ne l'accuse de rien. J'estime cependant qu'il devrait éprouver un peu de sympathie pour ceux qu'on attaque si méchamment à propos de Petawawa.

Je ne prétends pas qu'il était au courant de ce qui se passait sur la route de l'Alaska; j'affirmerai que les méfaits commis au cours de l'aménagement de la route de l'Alaska découlaient avant tout de la présence au pays de l'armée américaine qui avait apporté avec elle une éthique pour le moins alarmante aux yeux des Canadiens.

De même, si des accusations avaient été portées au Parlement au sujet du scandale de la route de l'Alaska en 1942, 1943, 1944 et plus tard, l'honorable député et d'autres